



**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LE PREAVIS  
N° 06/2026 « Demande d'un crédit d'investissement de CHF 515'000.- pour la  
sécurisation et la stabilisation de berges sur les cours d'eau communaux »**

Monsieur le Président, Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, Chères Collègues et Chers Collègues,

La commission des finances (CoFin), composée de Madame Ruth Muller et de Messieurs Gilles Jotterand, Pascal Stump, Nicolas Walker et Adrian Marti (Anick Delay et Felix Mann étant excusés), s'est réunie le 20 avril 2026. Elle a siégé en présence de Madame la Syndique Christine Gilliéron et de Messieurs les Municipaux Aurel Matthey, François Delay, Claude-Alain Cavigioli et Serge Gambarasi (Claude Dumauthioz et Fabrice Marendaz étant excusés), afin de statuer sur le préavis municipal n° 06/2026.

La CoFin déclare et certifie qu'elle a procédé à sa mission avec toute l'attention voulue.

Lors de ladite séance les représentants de la Municipalité ont su répondre à toutes nos questions et interrogations envoyées préalablement, ceci à notre entière satisfaction.

La CoFin tient à formuler les observations suivantes :

Ces travaux s'inscrivent dans la continuité directe du **préavis n° 16/2025** relatif au « Moulin de Sévery » et sont conformes aux prévisions du **plan d'investissement inscrit au budget 2026**. Ils constituent la deuxième tranche, et avant dernière, d'un programme global d'entretien et de surveillance portant sur les **51 kilomètres de cours d'eau** du territoire communal.

La CoFin a clarifié les montants subventionnables avec la Municipalité. Les chiffres présentés dans le préavis apparaissent conformes aux taux applicables (Direction générale de l'environnement, DGE-Eau ; Établissement cantonal d'assurance, ECA) et aux règles cantonales en vigueur, sur la base des éléments communiqués par la Municipalité.

La Cofin prend acte que les soumissions seront organisées **par chantier**, ce qui correspond à une pratique judicieuse. En effet, les trois secteurs concernés (Moulin de Reverolle, Bussy-Chardonney, Moulin de Cottens) présentent des caractéristiques techniques distinctes et des niveaux d'urgence différenciés. Le lancement d'appels d'offres distincts permettra d'avancer rapidement sur les chantiers les plus urgents sans attendre la finalisation des études sur les autres secteurs, tout en respectant le principe d'unité de l'ouvrage.

La CoFin s'est penchée avec attention sur la question de la répartition des coûts entre la commune et les propriétaires privés des parcelles n° 3129 et 3130 au Moulin de Cottens. La conclusion est claire et défendable : les **appuis du pont reposent sur des parcelles privées**, et le pont du Moulin de Cottens est avant tout un **ouvrage d'intérêt privé** donnant accès aux bâtiments et dépendances des propriétaires concernés. Il est dès lors cohérent et juridiquement fondé que ceux-ci participent au financement du renouvellement de cet accès, à hauteur de CHF 24'712.- après déduction de la subvention ECA de 80 %.

Les travaux sont comptabilisés sous le compte 470 (cours d'eau) et seront amortis sur une durée de **30 ans**, conformément aux prescriptions du **Modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)** applicable aux communes vaudoises.



## CONCLUSIONS

Au terme de son examen, la CoFin à la majorité estime que le préavis n° 06/2026 est **bien fondé, financièrement cohérent et techniquement justifié**. Les travaux répondent à des besoins urgents clairement identifiés et s'inscrivent dans une planification globale de l'entretien des cours d'eau communaux, dont les bases ont été posées de manière rigoureuse avec l'appui des services cantonaux compétents.

Le montage financier, intégrant les subventions DGE-Eau, ECA et la participation des propriétaires privés, est optimal et ramène la charge nette pour la commune à **CHF 206'401.-** sur un coût brut de CHF 515'000.-. Cet effort est pleinement conforme aux objectifs de bonne gestion des finances communales.

La commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis n° 06/2026 et d'accorder à la Municipalité le crédit d'investissement de **CHF 515'000.-** pour la sécurisation et la stabilisation des berges des cours d'eau communaux.

Hautemorges, le 25 avril 2026

Gilles Jotterand  
(Vice-président de la CoFin)

Pascal Stump  
(Rapporteur)